

**LE PLAN DE LA TOUR**

**Compte rendu de séance- Conseil municipal du 30 juillet 2020**

*Séance du 30 juillet 2020*  
*Convocation du 24 juillet 2020*

L'an deux mille vingt, le trente du mois de juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Plan de la Tour, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Laurent GIUBERGIA, Maire.

Etaient présents Mesdames Florence VASSEUR- Aline CHARLES- Annick VERGOZ- Audrey DELAMARE- Sophie DUMONT- Marie BINET – Lina MARCANTONI- Corinne MACREZ- Christiane FOURNIER NERI- Marie-France BILLO. Messieurs Laurent GIUBERGIA – Alexandre LATIL- Gérald OLIVIER- Fabien BANET- Nicolas BERENGUIER- Gilles DE TREMERIE- Benoit MARLIN- Jean-Philippe DUTEURTRE- Frédéric BRANSIEC- Thierry REVEILLON- Sébastien JAUDEL

Procurations étaient données à : Fabien BANET par Florian PIGNOL

Absent : Pierre ARNAL

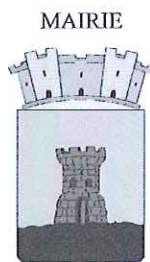
Secrétaire de séance : Gérald OLIVIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h02

Après l'appel nominal, il informe le conseil que de nombreux échanges ont eu lieu entre Monsieur BRANSIEC et le service des Affaires Générales, sur la composition des commissions municipales qui a été validée à 6 membres (3 titulaires- 3 suppléants) lors du Conseil du 10 juillet. Cette composition ne permettant pas de représenter les 2 listes de la minorité en tant que membre titulaire, Monsieur le Maire propose que la nouvelle composition soit formée de 6 membres titulaires.

Monsieur Frédéric BRANSIEC précise que la note de synthèse fournie pour le 10 juillet ne précisait pas « titulaires et suppléants »

Cette composition satisfaisant l'ensemble de la minorité, sera validée par une délibération modificative lors du prochain Conseil.



**LE PLAN DE LA TOUR**

## Compte rendu de séance- Conseil municipal du 30 juillet 2020

Approbation du compte rendu du 10 juillet 2020

Avant de passer à l'approbation Monsieur le Maire précise que ce compte rendu a été envoyé en amont à l'ensemble du Conseil pour connaître les points qui pourraient soulever des questions.

Aucun retour n'ayant été reçu Monsieur le Maire propose son approbation.

Monsieur BRANSIEC, indique juste une erreur de lieu, le Conseil s'est tenu Salle du Conseil Municipal et non au Foyer des Campagnes

Le compte rendu est approuvé à l'**UNANIMITE**.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Délibération n°2020.07.30.01

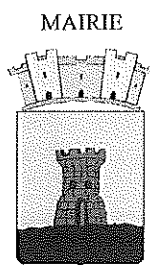
Rapporteur : Florence VASSEUR

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Florence VASSEUR, Adjointe déléguée aux Finances pour la présentation des Budgets Supplémentaires de l'exercice 2020.

Elle soumet à l'Assemblée les propositions des Recettes et des Dépenses qui constituent les Budgets Supplémentaires de l'Exercice 2020,

### LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'ASSAINISSEMENT

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	44.250,67	143.333,47	187.584,14
Recettes	44.250,67	143.333,47	187.584,14



**LE PLAN DE LA TOUR**

**Compte rendu de séance- Conseil municipal du 30 juillet 2020**

**2 - LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE**

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	1.054.379 ,11	680.664,66	1.735.043,77
Recettes	1.054.379,11	680.664,66	1.735.043, 77

Après le vote, 21 POUR, 01 ABSTENTION

Le budget supplémentaire COMMUNE et ASSINISSEMENT est adopté à **l'UNANIMITE**

Madame Florence VASSEUR a répondu aux questions diverses de Marie-France BILLO.

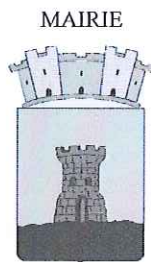
Intervention de Monsieur REVEILLON qui souhaite savoir si avec la crise sanitaire en cours l'ensemble des projets prévus sur la Commune seront tout de même réalisés.

Il souhaite également savoir si des idées pour créer des entrées de « recettes » pour la Commune sont envisagées, vu la baisse des dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire, précise que cette année déjà bien entamée sera une année blanche. La municipalité compte prendre le temps pour les gros investissements et s'occuper en priorité des soucis du quotidiens à gérer, notamment l'organisation au mieux de la rentrée scolaire 2020.2021

Concernant les rentrées de recettes, aucun projet pharaonique prévu, Monsieur le Maire n'envisage aucune grande surface, aucun centre immobilier qui seraient les seules options directes pour faire rentrer des recettes.

Madame Florence VASSEUR précise avant de conclure qu'il serait bien de passer sur un plan pluriannuel d'investissement pour le prochain budget, afin de faciliter la gestion.



**LE PLAN DE LA TOUR**

**Compte rendu de séance- Conseil municipal du 30 juillet 2020**

Intervention de Monsieur Frédéric BRANSIEC qui demande que soit fourni joint à ce compte rendu la correspondance de la dizaine de numéros de compte des opérations d'équipements.

Monsieur le Maire confirme que cela sera fait.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 : COMMUNE et ASSAINISSEMENT  
Délibération 2020.07.30.02

Rapporteur : Florence VASSEUR

Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2019, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au budget supplémentaire de l'exercice 2020.

Pour le « budget commune » :

Le déficit d'investissement 2019 s'élève à 273.517,65 € et est reporté à l'article D001 de la section d'investissement du budget supplémentaire 2020.

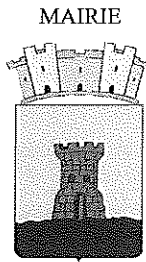
L'excédent de fonctionnement 2019 s'élève à 1.346.410,77€ et il est proposé au Conseil Municipal d'en affecter une partie à l'article R1068 de la section d'investissement pour un montant de 292 031,66 €, le besoin de financement de la section s'élevant à 292 031,66 €. Il est proposé d'affecter le solde, soit 1.054.379,11 € en recettes de fonctionnement (article R 002) du budget supplémentaire 2020.

Pour le « budget assainissement » :

L'excédent d'investissement s'élève à 143.33,47 € et est reporté à l'article R001 de la section d'investissement du budget supplémentaire 2020

L'excédent de fonctionnement s'élève à 44.250,67€ et il est proposé au Conseil Municipal de le reporter en recettes de fonctionnement (article R 002) du budget supplémentaire 2020.

Après le vote, l'affectation des excédents investissement et fonctionnement au budget supplémentaire 2020 sont adoptés à **l'UNANIMITE**



**LE PLAN DE LA TOUR**

**Compte rendu de séance- Conseil municipal du 30 juillet 2020**

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGEANT AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Délibération n°2020.07.30.03

Rapporteur : Monsieur le Maire,

En application de l'article R123-7 du code de l'action sociale et de la famille, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le Conseil municipal. Il est précisé que leur nombre ne peut être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le maire.

Vu la délibération 2020.07.17.03 fixant le nombre d'administrateur à élire à huit

PROCEDE à l'élection des quatre membres représentant le Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète (dans cette hypothèse alors, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus le seront par les autres listes).

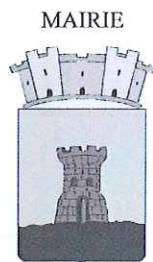
Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou les listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages ; et en cas d'égalité des suffrages le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Sont candidats :

Liste Laurent GIUBERGIA

Monsieur Gilles DE TREMERIE  
Monsieur Alexandre LATIL  
Madame Audrey DELAMARE  
Madame Corinne MACREZ



**LE PLAN DE LA TOUR**

**Compte rendu de séance- Conseil municipal du 30 juillet 2020**

Liste Frédéric BRANSIEC-Thierry REVEILLON

Madame Christiane FOURNIER-NERI  
Monsieur Thierry REVEILLON  
Monsieur Frédéric BRANSIEC  
Monsieur Sébastien JAUDEL

Après le vote sont élus :

Monsieur Gilles DE TREMERIE  
Monsieur Alexandre LATIL  
Madame Audrey DELAMARE  
Madame Christiane FOURNIER-NERI

**Création et composition de la commission Sport Culture et Vie Associative**

**Délibération 2020.07.30.04**

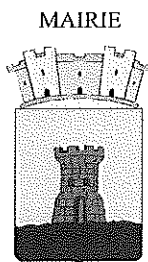
Rapporteur : Monsieur le Maire,

L'article L.2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instructions composées exclusivement de Conseillers Municipaux. Lorsqu'elles présentent un caractère permanent, elles sont créées dès le début du mandat du nouveau Conseil Municipal.

Dans les Communes de plus de 1000 habitants, ces commissions devront être composées de façon à respecter le principe de représentation proportionnelle.

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil Municipal doit rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement possible la composition de l'assemblée. Ainsi, chaque tendance représentée en son sein doit disposer au moins d'un représentant.

A l'issue du vote, en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.



**LE PLAN DE LA TOUR**

**Compte rendu de séance- Conseil municipal du 30 juillet 2020**

Composition proposée à 6 membres titulaires, dont 2 n'appartenant à la majorité municipale  
Enfin, il est rappelé que le Maire est Président de droit de toutes les Commissions Municipales créées par l'assemblée délibérante.

En application de ce qui précède, le Conseil Municipal décide de créer la commission municipale suivante et de procéder, après appel à candidature, à la désignation de leurs membres par un vote à main levée (en application de la délibération n°2020.07.10.01).

**ELECTION DU VICE PRESIDENT**

Est candidate Annick VERGOZ

Nombre de votants :	22
Bulletins blancs et nuls	05
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	11

Madame Annick VERGOZ ayant obtenu la majorité absolue est élue VICE PRESIDENTE de Commission Sport Culture et Vie Associative

**Election des membres**

Sont candidats

**Liste Laurent GIUBERGIA**

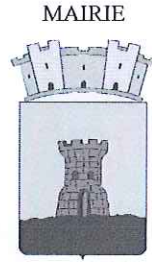
Sophie DUMONT- Lina MARCANTONI- Marie BINET et Nicolas BERENGUIER

**Liste BRANSIEC**

Frédéric BRANSIEC

**Liste REVEILLON**

Sébastien JAUDEL



**LE PLAN DE LA TOUR**

**Compte rendu de séance- Conseil municipal du 30 juillet 2020**

Nombre de votants :	22
Bulletins blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	22
Sièges à pourvoir	06

Sont élus

Sophie DUMONT Lina MARCANTONI Marie BINET et Nicolas BERENGUIER

Frédéric BRANSIEC

Sébastien JAUDEL

Facturation des frais de mise en fourrière Délibération n° 2020.07.30.05
---

Rapporteur : Monsieur le Maire,

La mise en fourrière intervient lorsque les véhicules sont en infraction au code de la route :

- pour stationnement gênant sur la voie publique,
- pour stationnement abusif de plus de 7 jours sur la voie publique,
- pour stationnement dangereux sur la voie publique.

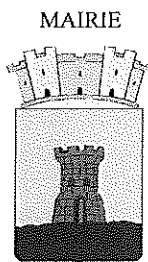
Dès lors, les véhicules sont identifiés par la police municipale par le biais de la gendarmerie nationale qui s'assure qu'ils ne sont pas volés.

Suite à la mise en fourrière, le propriétaire est prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 à 5 jours maximum.

Après les 5 jours qui suivent la mise en fourrière et si le propriétaire n'a pas récupéré son véhicule, ce dernier est expertisé pour un coût de 43,00 € pour une voiture et 25,00 € pour un 2 roues.

Si le propriétaire ne réagit pas, le véhicule est détruit dans les délais légaux si sa valeur est estimée à moins de 765 euros. Sinon, il est vendu par le service des Domaines.





**LE PLAN DE LA TOUR**

**Compte rendu de séance- Conseil municipal du 30 juillet 2020**

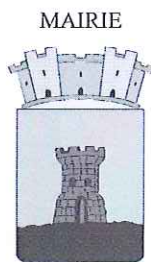
Pour rappel, une mise en fourrière coûte actuellement suivant le type de véhicule :

Frais de fourrière	Catégories de véhicules	Montant en euros
Enlèvement et mise en fourrière	Véhicules à moteur de moins de 3,5 tonnes	90,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur, quadricycles à moteur	37,00
	Autres véhicules immatriculés	34,00
Frais de garde journalier	Véhicules à moteur de moins de 3,5 tonnes	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur, quadricycles à moteur	2,00
	Autres véhicules immatriculés	3,00
Expertise	Voiture	43,00
	2 roues	25,00
Frais de gestion	Quel que soit le véhicule	15,00

Considérant que la Commune supporte les frais d'expertise et de gestion pour tous les véhicules non récupérés dans un délai de 5 jours et l'ensemble des frais de mise en fourrière (frais de gestion, expertise, frais de garde, enlèvement et mise en fourrière) pour tous les véhicules non récupérés par leur propriétaire,

Considérant qu'il convient de procéder au recouvrement des sommes engagées lorsque les propriétaires de véhicules sont identifiables,

Ce projet est validé à l'**UNANIMITE**



**LE PLAN DE LA TOUR**

**Compte rendu de séance- Conseil municipal du 30 juillet 2020**

Lecture de 2 décisions municipales, signées sous l'ancien mandat pour modification du marché « 24 rue Saint Martin »

Intervention de Monsieur Frédéric BRANSIEC qui interroge Monsieur le Maire sur les manifestations de l'été.

Monsieur le Maire indique que la situation sanitaire actuelle n'est pas propice à l'organisation de manifestation.

Il précise que les cérémonies du 15 août et du Col du VINON seront réalisées de façon très restreintes, et sans population.

Des marchés nocturnes organisés par l'Association des Commerçants vont se dérouler sur quelques vendredis soirs.

Le Tennis Club organise une manifestation qui se déroule en pleine air.

Il n'y aura pas de bal cette année.

Madame VERGOZ profite de la discussion pour demander à Monsieur BRANSIEC le dossier OMSCL. Monsieur BRANSIEC précise qu'il fournira les statuts, la carte bleue et le chéquier ayant été rendus à la banque.

Monsieur Frédéric BRANSIEC souhaite savoir à qui s'adresser pour obtenir des documents. Monsieur le Maire répond qu'en l'absence pour le moment de Cabinet du Maire ou de DGS, il faut s'adresser directement à lui.

Avant de clôturer la séance Monsieur le Maire annonce la naissance de Léon CODELLUPI né le 27 juillet 2020 à Vallaury.

La séance est clôturée à 19h44.

Le Maire

**Laurent GIUBERGIA**

